

Département de la MAYENNE
CIAS DU PAYS DE CRAON

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2024

Publication : 04/07/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du 12 juin 2024
Délibération n°89 -12062024

OBJET : Tarifs des Aires d'accueil des citoyens itinérants

Considérant les tarifs appliqués dans les autres aires d'accueil de la Mayenne,

	LAVAL AGGLO	COM COM DE L'ERNEE	MAYENNE COMMUN AUTE	COM COM LES CŒVRONS	COM COM PAYS DE CRAON	COM COM PAYS DE CHATEAU GONTIER
Caution	80 €	85 €+20 €	100€	100 €	100 €	80 €
Tarif Nuitée	2.05 €	2.50 €	1.84 €	2,00 €	2 €	1.50 €
EDF KWH	0.17 €	0.16 €	0.18 €	0.40 €	0.15 €	0.14 €
Eau le M3	3.35 €	4,10 €	3.67 €	3.82 €	3 €	3.50 €

Considérant l'évolution des prix de l'énergie,

Vu le Code de l'Action sociale et des familles,

M. Philippe GUIARD, Vice-président en charge du CIAS à qui a été délégué la gestion des aires d'accueil des gens du voyage fait part au conseil d'administration, qu'il est nécessaire de voter des tarifs applicables à l'accueil des gens du voyage, il est proposé de faire évoluer la tarification à compter du 1^{er} aout 2024 comme suit :

1. Tarifs applicables à l'aire permanente (rue de la Gare-CRAON) :

TARIFICATION	UNITE	Depuis le 1 ^{er} juillet 2015	AU 01/08/2023	Proposé au 01/08/2024
Dépôts de garantie	1 forfait	100 €	100 €	100 €
Droit d'emplacement	1 jour	2.00 €	2.00 €	2.10€
Consommation électricité	1 Kilowatt/heure	0.15 €	0.16 €	0.17€
Consommation eau potable*	1 M3	3.00 €	3.5 €	3.60€

2. Tarifs applicables à l'aire de grands passages (route de Niaffles-CRAON)

TARIFICATION	Par semaine et par famille			Par jour et par famille		
	Depuis le 1 ^{er} juillet 2015	Au 01 Août 2023	Proposé au 01 Août 2024	Depuis le 1 ^{er} juillet 2015	Au 01 Août 2023	Proposé au 01/08 2024
3 caravanes/véhicules (1 grande/2 petites)*	42€	44€	45€	7€	8€	8€
2 caravanes/véhicules (1 grande/1 petites)*	36€	38€	39€	6€	7€	7€
1 caravanes/véhicules /camping-car	28€	30€	31€	5€	6€	6€
	Par semaine			Par jour		
1 personne	12€	13€	14€	3€	3€	3€

- NB : est considérée grande caravane, 1 caravane avec 2 essieux.

Explications données, le Conseil d'Administration, après délibération et à l'unanimité,

⇒ **VALIDE** les tarifs sur les aires d'accueil des citoyens itinérants à compter du 1^{er} août 2024

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de suffrages exprimés : 16

Vote :

POUR : 16

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour EXTRAIT CONFORME

CRAON, le 12 juin 2024

Philippe GUIARD
Vice-président

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 juin à 20h, le Conseil d'Administration du CIAS du Pays de Craon, légalement convoqué le 07 juin 2024, s'est réuni salle du Conseil d'Administration de CRAON, sous la Vice-présidence de Monsieur Philippe GUIARD,

PRESENTS : BRÉHIN Colette, BOURDAIS Christophe, DAVID Gisèle, De FARCY De PONFARCY Christine, EVAIN Christelle, GARBE Pascale, GAUBERT Jean-Eudes, GERARD Jean-François, GODARD Chantal, GUIARD Philippe, PLANCHAIS Raymond, RESTIF Vincent, TESSIER Jean-Pierre, TRICOT Marina.

EXCUSÉS : BOURBON Aristide, CLAVREUL Yannick, DEMENAIIS Marie-Hélène, DESHOMMES Catherine, GOHIER Odile, GUIOULLIER Anaïs, LANGOUËT Christophe, MAHIER Aurélie, MILCENT Corinne, PAILLARD Anne, RENAULT Patricia, SORIEUX Vanessa, TISON Hervé.

Mme GOHIER Odile donne pouvoir à M. GUIARD Philippe

Mme MANCEAU Laurence donne pouvoir à Mme De FARCY de PONTFARCY Christine